

UNE OU UN RESPONSABLE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Description du mandat

Sous l'autorité de la direction générale, la personne responsable des loisirs, de la culture et de la vie communautaire veillera à l'organisation, la planification et la gestion des loisirs, des sports, de la culture et du tourisme en plus d'agir à titre d'agente de liaison avec les différentes instances du milieu. Par ses actions, elle contribuera au dynamisme de la Municipalité de Val-Alain en participant à des activités événementielles. Enfin, elle pourrait également être appelée à travailler sur d'autres mandats et projets diversifiés à la demande de la direction générale.

Responsabilités

- Planifier, organiser, diriger, contrôler et animer des activités de loisirs et de culture selon la planification saisonnière : terrain de jeux, patinoire couverte extérieure, futur centre de conditionnement physique, activités et fêtes municipales annuelles, sessions de cours;
- Promouvoir et publiciser les activités auprès de la population;
- Participer à la recherche de moyens de financement, au montage financier et à la reddition de compte de divers projets;
- Établir les prévisions budgétaires annuelles du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Évaluer annuellement les besoins des citoyennes et citoyens et développer de nouvelles activités;
- Soutenir les différents organismes communautaires et comités municipaux tels que bibliothèque, Municipalités amies des aînés (MADA), nouveaux arrivants;
- Toutes autres tâches connexes.

Qualifications

- Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en loisirs, un baccalauréat en lien avec les loisirs ou tout autre diplôme ou expérience équivalent ou supérieur;
- Avoir une bonne maîtrise du français;
- Maîtriser les logiciels tels que la suite Office, Internet, médias sociaux, CANVA, etc...
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5;
- Être en mesure de gérer divers dossiers simultanément en préservant un sens des responsabilités et une bonne capacité à gérer son stress;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'entregent, de professionnalisme, de diplomatie, d'assurance et d'organisation.
- Avoir une connaissance du milieu municipal (un atout).

Conditions et avantages

- 35 heures par semaine;
- REER et assurances collectives;
- Programme d'aide aux employés;
- Horaires flexibles;
- Possibilité de télétravail;
- Salaire très compétitif;
- Politique de reconnaissance en vigueur;
- Entrée en poste : Novembre 2025.

Les personnes intéressées à déposer leur candidature sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae à

dgi@val-alain.com avant 16 h le vendredi 31 octobre 2025